

TARIFS 2026 – 2027

• **La contribution des familles** (mettre une croix dans la case correspondante)

Le quotient familial est obtenu en divisant le revenu fiscal de référence 2025 par le nombre de parts fiscales – Vous reporter à votre avis d'imposition.

Les familles scolarisant plusieurs enfants bénéficient d'une réduction respective de 10%, 15% et 20% pour les deuxième, troisième et quatrième enfant.

☐	QF < 3875 € (je fournis mon avis d'imposition)	40 € par mois
☐	3875 € ≤ QF < 7325 € (je fournis mon avis d'imposition)	49 € par mois
☐	QF ≥ 7325 € (je ne fournis pas mon avis d'imposition)	57 € par mois
☐	Je peux donner plus, je serai prélevé de :	 € par mois

Les frais bancaires pour rejet de paiement seront refacturés (selon les frais appliqués par la banque).

• **La restauration** (mettre une croix dans la case correspondante)

☐	Externe	
☐	Au forfait	68 € par mois
☐	A l'unité (les repas pris seront comptabilisés sur la facture du mois suivant)	4,95 € par repas

• **La garde périscolaire** (mettre une croix dans la case correspondante)

☐	Pas de garde périscolaire	
☐	Forfait matin (5 matins par semaine de 7h30 à 9h)	25 € par mois
☐	Forfait soir (4 soirs par semaine de 16h à 18h30)	29 € par mois
☐	A l'unité le matin (les présences seront comptabilisées sur la facture du mois suivant)	3,60€ par matinée
☐	A l'unité le soir (les présences seront comptabilisées sur la facture du mois suivant)	4,50 € par soirée

• **Le mode de règlement** (mettre une croix dans la case correspondante)

☐	Par prélèvement en 10 fois (du 8 septembre 2026 au 8 juin 2027)
☐	Par prélèvement en 12 fois (du 8 septembre 2026 au 8 août 2027)

• **L'adhésion et le soutien à l'APEL de l'école** (mettre une croix dans la case correspondante)

☐	Je n'adhère pas	
☐	J'adhère (la somme sera prélevée sur la première facture)	21,50 € pour l'année
☐	J'adhère pour une somme supérieure à 21,50 €, d'un montant de :	 € pour l'année

La somme sera prélevée sur la première facture et sera reversée à l'APEL.

1 adhésion pour 1 famille quel que soit le nombre d'enfants dans la famille.



- Je joins
 - un relevé d'identité bancaire
 - mon avis d'imposition 2025
 - l'autorisation de prélèvement (pour la première inscription)